NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9301628 - Esterel

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 8
6. GESTION DU SITE 9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR9301628

1.3 Appellation du site

Esterel

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

26/08/2022

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/12/1998
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2009
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/06/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029218103

Explication(s) :

MAJ 2008.08 : extension marine. # MAJ 2013.08 : intégration données biologiques du DOCOB. Conversion surface en Lamb93. # MAJ 2016-12 : ajout Gortyna borelii. # MAJ 2017-04 : suppr H5410. # MAJ 2021-07 ajout tourterelle des bois # MAJ 2022-08 % surface marine suite nvelle limite TM

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,79583° **Latitude :** 43,48306°

2.2 Superficie totale

15088,12 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

48,07%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
83	Var	51,93 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
83008	BAGNOLS-EN-FORET
83061	FREJUS
83118	SAINT-RAPHAEL

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 *Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine*		72 *(0,48 %)*		M	B	C	B	B
1120 *Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)*	X	741 *(4,91 %)*		M	A	C	B	A
1140 *Replats boueux ou sableux exondés à marée basse*		7,2 *(0,05 %)*		M	B	C	B	B
1160 *Grandes criques et baies peu profondes*		0,33 *(0 %)*		M	C	C	B	B
1170 *Récifs*		198 *(1,31 %)*		M	A	C	B	B
1240 *Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques*		27 *(0,18 %)*		M	A	C	B	B
3120 *Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoëtes spp.*		1,5 *(0,01 %)*		M	A	C	B	B
3170 *Mares temporaires méditerranéennes*	X	7,7 *(0,05 %)*		M	A	C	B	A
3290 *Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion*		1,52 *(0,01 %)*		M	B	C	B	B
5210 *Matorrals arborescents à Juniperus spp.*		18,2 *(0,12 %)*		M	A	C	C	B
5330 *Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques*		16 *(0,11 %)*		M	A	C	A	A
8130 *Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles*		97 *(0,64 %)*		M	B	C	A	B
8220		305		M	A	C	A	A

Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		*(2,02 %)*						
8330 *Grottes marines submergées ou semi-submergées*		0 *(0 %)*	53	M	A	B	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	0,1 *(0 %)*		P	B	C	B	B
92A0 *Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba*		146 *(0,97 %)*		M	A	C	B	B
92D0 *Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)*		25 *(0,17 %)*		M	A	B	B	A
9320 *Forêts à Olea et Ceratonia*		23 *(0,15 %)*		M	B	C	C	B
9330 *Forêts à Quercus suber*		2876 *(19,06 %)*		M	A	B	B	A
9340 *Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia*		105 *(0,7 %)*		M	A	C	B	B
9540 *Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques*		1193 *(7,91 %)*		M	A	B	B	A

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	R	DD	C	C	C	C
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p	6	6	localities		P	C	B	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p	1	1	localities	R	DD	C	C	C	C
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	R	P	C	B	C	B

I	1088	*Cerambyx cerdo*	p			i	R	P	C	B	C	A
R	1217	*Testudo hermanni*	p			i	V	M	C	C	A	C
R	1220	*Emys orbicularis*	p			i	R	M	C	B	B	B
R	1224	*Caretta caretta*	c			i	R	DD	C	B	C	B
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	c			i	R	P	C	C	C	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	w			i	R	P	C	C	C	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	c			i	R	P	C	C	C	B
M	1307	*Myotis blythii*	c			i	R	P	C	C	C	B
M	1308	*Barbastella barbastellus*	c			i	R	DD	C	C	C	B
M	1310	*Miniopterus schreibersii*	c			i	R	P	C	C	C	B
M	1316	*Myotis capaccinii*	w			i	R	P	C	C	C	B
M	1316	*Myotis capaccinii*	c			i	R	P	C	C	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	c			i	R	P	C	C	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	r	25	60	i		M	B	B	B	A
M	1324	*Myotis myotis*	c			i	V	DD	C	C	C	C
M	1349	*Tursiops truncatus*	c			i	R	DD	C	B	C	C
I	4035	*Gortyna borelii lunata*	p	1	1	localities	V	P	C	C	B	C
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	DD	C	B	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Streptopelia turtur*				R			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	48 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	1 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	2 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N17 : Forêts de résineux	10 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	15 %
N19 : Forêts mixtes	3 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

L'origine volcanique de ce massif en fait un paysage unique en France : une chaîne littorale formée de roches rouges du Permien. Prise en compte de la continuité terre mer.

Vulnérabilité
: * Site exposé à l'urbanisation et aux aménagements à ses abords.
* Forte fréquentation touristique et de loisirs, comme sur l'ensemble du littoral de la région PACA.
* Présence des algues Caulerpes (Caulerpa taxifolia et, plus récemment, Caulerpa racemosa).

4.2 Qualité et importance

Partie terrestre :
La flore et la végétation sont particulièrement riches et diversifiées, du littoral aux ensembles forestiers intérieurs. Des influences méridionales et orientales s'y manifestent : chênaie verte à Frêne à fleur, chênaie de chêne liège à Genêt, à Sorbier et Chêne pubescent. Un cortège remarquable d'espèces animales d'intérêt communautaire s'y trouve.

Partie marine :
Cet espace présente une continuité terre-mer remarquable sur un faciès essentiellement rocheux présentant des formations géologiques monumentales qui se prolongent au large par les tombants très riches en coralligènes et dont le rôle de frayères et de nurseries est très fort. Ce littoral présente également un herbier de posidonies en très bon état .

D'une manière générale, la zone est globalement remarquable par la richesse de son peuplement de poissons, avec de nombreux juvéniles, des espèces de passage et de grands prédateurs.

Le grand dauphin, principale espèce côtière de mammifère marin, transite occasionnellement dans la zone, en troupes de taille variable.

Présence de 3 espèces de tortues (cistude, tortue d'Hermann, caouanne).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J01	Incendies et lutte contre les incendies		I
M	E01	Zones urbanisées, habitations		I
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	B06	Sylvopastoralisme		I
M	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	7 %
Domaine communal	2 %
Domaine de l'état	42 %
Domaine public maritime	49 %

4.5 Documentation

* inventaire des ZNIEFF terrestres, DIREN PACA, 2003.
* inventaire des ZNIEFF marines, DIREN PACA, 2004.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	3 %

27	Réserve biologique domaniale dirigée	3 %
32	Site classé selon la loi de 1930	56 %
21	Forêt domaniale	40 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	2 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	MASSIF DE L'ESTEREL ORIENTAL	*	56%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Autres désignations internationales	PELAGOS : sanctuaire mammiferes marins	-	100%

5.3 Désignation du site

Remarque :
Compte tenu des difficultés d'étude inhérentes au milieu marin, les cotations affectées aux habitats et espèces (cf. § 3) sont à considérer avec précaution. Ces informations sont susceptibles d'évoluer à court ou moyen terme, au gré de nouvelles études scientifiques.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :
Adresse :
Courriel :
Organisation : Com. Agglo. Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
Adresse : 624 Chemin Aurélien 83700 Saint-Raphael
Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Document d'Objectifs N2000
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1015_DOCOB_lien_internet_SIDE.txt

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

* ONF (domaine terrestre, pour partie).
* Cantonnement de pêche du Cap Roux (depuis 2003, renouvellement en cours) sur 450 ha jusqu'à l'isobathe 100 m environ ; suivi scientifique en cours.
* Elaboration du plan de gestion de la Prud'homie de Saint-Raphaël, contribuant à la gestion durable de la pêche professionnelle (avec Université, IFREMER et WWF).

Les forces armées sont susceptibles de conduire des activités sur ce site. Il s'agit notamment de navigation d'unités de surface ou sous-marine, survol d'aéronef, parachutage, tir, mouillage, émission acoustique ou électromagnétique (radar, sonar, radio), pétardement sous-marin de munition historique non déplaçable, activité de plongeur ou de nageur, etc.

Les activités de routine des forces armées comprennent en particulier le débarquement sur une plage par chaland de personnel ou de matériel roulant (plageage) sur la plage du Dramont à St Raphaël (4325.00 N - 00650.37 E).

La possibilité de plageage doit être maintenue.

La Marine conserve la possibilité de développer des instrumentations ou activités sur le fond et dans la masse d'eau y compris hors des zones actuellement identifiées comme susceptibles d'activités militaires.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.